



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet Janitorial #2 Services, Gagetown	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6898-210516/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client W6898-210516	Date 2021-02-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-035-5864	
File No. - N° de dossier MCT-0-43122 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Standard Time AST on - le 2021-03-11 Heure Normale de l'Atlantique HNA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Johnston (MCT), Edward	Buyer Id - Id de l'acheteur mct035
Telephone No. - N° de téléphone (506) 343-6382 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification de l'invitation numéro 5 est soumise et comprend la modification numéro 5 suivante.

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant.
L'addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas

Modification numéro 5

1. Questions et Réponses

- 1) L'annexe B nous demande de fournir des prix pour divers distributeurs. Pouvez-vous confirmer que le coût pour fournir et remplacer les distributeurs actuels doit être inclus dans notre prix pour le nettoyage courant et que le prix demandé séparément à l'annexe B vise des distributeurs autres que les distributeurs d'origine qui seront remplacés?

Réponse : Dans l'annexe B, Achats et ventes, le nettoyage courant est séparé de l'enlèvement et du remplacement des distributeurs. Les quatre (4) types de distributeurs utilisés figurent sur des lignes distinctes pour indiquer le tarif pour l'enlèvement des distributeurs actuels et l'installation initiale des nouveaux distributeurs, le remplacement de distributeurs brisés et l'ajout de distributeurs.

Exemple :

Article 5 de l'annexe B : Tarif de l'enlèvement et du remplacement des distributeurs de papier hygiénique.

- 2) Question 14 : Annexe B – Nettoyage des fenêtres – Pouvez-vous confirmer que le prix demandé représente le coût du nettoyage de toutes les fenêtres? Nous pensions que le nettoyage des fenêtres devait être inclus dans le prix du nettoyage courant. Est-ce que l'annexe B couvre l'ensemble du nettoyage des fenêtres, ce qui signifie qu'aucune portion du coût du nettoyage courant ne couvre le nettoyage des fenêtres?

Réponse : Le nettoyage courant quotidien comprend le nettoyage de fenêtres, mais cela ne signifie pas que toutes les fenêtres d'un bâtiment doivent être nettoyées quotidiennement. Toutefois, il y a un besoin particulier pour le nettoyage MENSUEL des fenêtres du bâtiment F-19, de la tour de contrôle L-4 et du bâtiment H-33.

- 3) Question 17 – L'annexe B exige un tarif pour le décapage, le cirage, le nettoyage des tapis et le brossage électrique du plancher. Les coûts sont différents pour ces services, alors je me demande s'il ne devrait pas y avoir un tarif différent pour chacun de ces services.

Réponse : Il y a plus de carreaux de vinyle que de carreaux de céramique et de tapis dans la base. Il est presque impossible de déterminer le nombre exact de mètres carrés pour chaque type de revêtement.

- 4) Question 17 – L'annexe B demande un tarif pour le décapage, le cirage, le nettoyage des tapis et le brossage électrique du plancher. Pouvez-vous confirmer que ce tarif couvre tous ces services décrits dans le devis? Nous avons compris que le tarif pour ces services devait être inclus dans le nettoyage courant et que l'annexe B ne visait que les services additionnels qui dépassent les besoins répertoriés. Veuillez fournir des précisions.

Réponse : Oui, tout est couvert; le tarif de l'annexe B est pour l'ensemble des mètres carrés de chaque contrat. Le décapage, le cirage, le nettoyage des tapis et le brossage électrique du plancher seront facturés une fois par mois et déduits du montant initial soumissionné pour cet article.

- 5) Question 18 – On a demandé si l'entrepreneur doit fournir les fournitures pour les toilettes. La réponse n'a pas été fournie.

Réponse : **1.10 MATÉRIAUX, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT**

.1 L'entrepreneur doit fournir l'ensemble des matériaux, des produits, des distributeurs de produits, du matériel et de l'équipement requis pour assurer l'entretien des bâtiments indiqués à l'annexe A aux fréquences indiquées à l'annexe B.

Consulter la section 01 11 00, Sommaire des travaux, pour plus de détails sur les exigences. Les coûts doivent être inclus dans le prix du nettoyage courant, comme indiqué plus bas à la section 00 21 13, Instructions aux soumissionnaires.

- 6) Plusieurs questions ont été posées en ce qui a trait à l'exigence de fournir un gestionnaire des opérations pour chaque appel d'offres. La réponse reçue indique que si vous obtenez plus d'un contrat vous êtes tenu de fournir un seul gestionnaire, peu importe le nombre de contrats. Cela nous amène à comprendre que si un entrepreneur différent remporte chaque appel d'offres, il y aura cinq gestionnaires des opérations, mais si un seul entrepreneur remporte les cinq appels d'offres, il y aura un seul gestionnaire. Par conséquent, il est difficile d'établir le prix, car nous devons fournir un prix en fonction de la fourniture d'un gestionnaire pour chaque appel d'offres étant donné que nous ne savons pas si nous remporterons plus d'un appel d'offres. Pouvez-vous clarifier ce point?

Réponse : Le soumissionnaire doit prévoir un gestionnaire pour chaque appel d'offres au cas où il n'en remporte qu'un seul.

- 7) La question 40 porte sur la fourniture d'un véhicule de service doté de tout l'équipement requis. La réponse est la même que ci-dessus pour les gestionnaires des opérations à savoir que vous en fournirez un pour le contrat obtenu, mais que si vous obtenez plus d'un contrat, vous en fournirez quand même un seul. Notre question est la même que notre question 6 (voir ci-dessus). Pouvez-vous clarifier ce point?

Réponse : Le soumissionnaire doit répondre aux besoins de chaque contrat, au cas où il n'en remporte qu'un seul.

2. Briefing pour la visite du site - Service d'entretien n°2

Vous trouverez ci-joint - Briefing pour la visite du site - Service d'entretien n°2